**Vote Contre la subvention le 16/12/19
Jeannine Tisserendot, Dénia Hazhaz, Michel Bachelard, Nathalie Konders, Lionel Bard, Sandrine Hily, Hamid El Hassouni, Colette Popard, Céline maglica, Céline Tonot, Christine Renaudin-Jacques,
Paul Robinat, Dominique Michel, Massard Ndaye,**

listing mail :

jeannine.tisserandot@cotedor.fr, dominique.michel@cotedor.fr, michel.bachelard@cotedor.fr, nathalie.koenders@cotedor.fr, lionel.bard@cotedor.fr, sandrine.hily@cotedor.fr, hamid.elhassouni@cotedor.fr, colette.popard@cotedor.fr, massar.ndiaye@cotedor.fr, celine.maglica@cotedor.fr, , celine.tonot@cotedor.fr, , laurent.thomas@cotedor.fr, christine.renaudin-jacques@cotedor.fr, paul.robinat@cotedor.fr,

PROPOSITION DE MAIL

A l’attention de Mesdames et Messieurs les Conseillers départementaux,

Je vous remercie d’avoir voté contre la demande de subvention de la Communauté de communes Pouilly en Auxois-Bligny sur Ouche auprès du Conseil départemental (dans le cadre du contrat Cap 100% Côte d’Or) pour des travaux de sécurité et d’aménagement de piste sur le circuit automobile de l’Auxois Sud.

Lors du débat, M. Robinat et Mme Hily ont présenté l’ensemble des arguments justifiant le refus de cette subvention tant sur le plan environnemental qu’économique. Les arguments déployés par Messieurs Sauvadet, Pouillot et Girard témoignent d’un grand mépris pour la cause écologique et d’une stratégie de détournement de l’attention, loin du vrai sujet du débat (subventionner ou pas une activité polluante destiné à une minorité). En effet utiliser la nécessité de la voiture au quotidien pour justifier des tours de pistes aussi inutiles que polluants est proprement scandaleux ! Considérer que les habitants du hors secteur seraient illégitimes pour donner leur avis, c’est oublier que tous les citoyens de Côte d’Or sont concernés par l’utilisation de fonds publics de leur département. Et cela revient aussi à considérer que la pollution s’arrête aux limites de la commune comme le nuage de Tchernobyl s’était arrêté aux frontières de la France ! Et la cerise sur le gâteau des arguments : par principe, on ne s’oppose pas à un projet porté par une collectivité dans le cadre des « Contrats Ambition Côte d’Or » ! A quoi sert donc le vote ?

C’est aussi oublier la souffrance des riverains face au vacarme des bolides sur la piste et l’urgence climatique !

En comptant sur la poursuite de vos votes en faveur de la protection de l’environnement et des besoins de la population, je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les conseillers départementaux, l'expression de mes salutations citoyennes.

M ....